

## 6 Société et Culture

Droit/ Ouverture du Symposium juridique de Libreville (S JL), hier  
Politique et droit, dépendance réciproque !

J.O.

Libreville/Gabon

Le chef du gouvernement, Emmanuel Issoze Ngondet, a lancé les travaux, dans leur troisième édition. Occasion pour lui d'exalter une rencontre des juristes de divers horizons dont la mission est de débattre autour d'une quarantaine de communications, des sujets en rapport avec leurs spécialités. Non sans insister sur les contours d'une complémentarité évidente entre la politique et le droit dans le fonctionnement des États.

LE Premier ministre, Emmanuel Issoze Ngondet, a présidé, hier, l'ouverture de la 3e édition du Symposium juridique de Libreville (S JL). A l'occasion, il est revenu sur la nature pertinente des sujets abordés, tout en mettant les apports réciproques entre le droit et la politique. Pour lui, le débat sur la primauté de la politique sur le droit, ou inversement, tout en paraissant séduisant, lui semble en décalage par rapport à la réalité des



Le Pr Guy Rossatanga-Rignault aux côtés d'une collègue du Bénin, Pr Dandi Gnamou (Université d'Abomey-Calavi).

faits. Il a plutôt fait le constat d'une "fécondation réciproque, une relation dialectique". Avant de rappeler, pour être plus concret, que l'année 2017 a été marquée par la tenue du Dialogue politique. Lequel, dans sa phase préparatoire, comme lors des assises, lui a fait constater « la récurrence d'une controverse homérique sur la nature juridique des accords qui allaient résulter. » Plus précis, il a indiqué : « A ceux qui voulurent d'emblée tenir ces Accords pour immédiatement exécutoires, d'autres répondirent négativement, au motif, justifié, que les assises



Les officiels peu après la cérémonie d'ouverture des travaux présidée par le Premier ministre.

n'avaient aucune prérogative constituante. » Avant d'ajouter que les décisions politiques prises n'allaient



Invités et participants.

procédures en vigueur. Tout comme il a abordé la politique sur la révision constitutionnelle en cours. « La polémique (...) alimentée par ceux qui avaient choisi d'être absents au Dialogue politique, témoigne de l'importance de la phase de traduction juridique des décisions politiques », a-t-il déclaré. Selon lui, le Parlement, dont la mission principale est la fabrique de la loi, a été saisi pour une suite constitutionnelle et législative à donner à certaines de ces décisions. « Ce qui en résultera s'imposera donc à tous comme nouvelle norme en vigueur », a-

t-il martelé, avant d'ouvrir les travaux.

De son côté, le président de la Fondation Raponda-Walker, le professeur Guy Rossatanga-Rignault, a exalté l'œuvre dont il est l'initiateur. A l'en croire, le S JL est devenu une institution permettant à des juristes africains et d'ailleurs de se retrouver pour « spéculer sur cette norme sociale particulière qu'est le droit. » Et d'estimer que : « le droit n'aime absolument pas le bruit. »

Il a également saisi l'occasion de son propos pour remercier l'autre entité co-organisatrice du Symposium, la Fondation BGFI. « Sans le soutien précieux de votre Groupe, toutes les conditions d'une bonne organisation de ce symposium n'auraient pas été réunies. »

La journée d'hier a été marquée par une série de conférences dont l'épilogue devrait être connue cet après-midi. D'ailleurs, c'est le Pr. Guy Rossatanga-Rignault qui a procédé à l'ouverture de l'atelier inaugural sur le thème " La haine du droit et de la loi dans tous ses (E)états".

## Vie des syndicats/Assemblée générale du Syndicat national des magistrats du Gabon (Synamag)...

## Une satisfaction partielle des revendications

P.M.M

Libreville/Gabon

LES membres du Syndicat national des magistrats du Gabon (Synamag) étaient en assemblée générale, hier, à Libreville, au Palais de justice. Au menu, le point de l'état d'avancement de leurs revendications et dénoncer les promotions du dernier Conseil supérieur de la magistrature (CSM). Ainsi que le rappel des six points de la discorde, dont quatre ont été résolus, selon les syndicalistes.

Alors que les deux autres ont été partiellement satisfaits.

Sur les points satisfaits, « il s'agit, entre autres, de l'attribution du bâtiment du quartier Batterie IV aux juridictions administratives de Libreville, la mise en application du décret 404, l'attribution des costumes d'audience... La juridiction de Port-gentil qui, nous l'espérons, sera ouverte d'ici décembre, et la juridiction de Franceville pour laquelle nous attendons le démarrage des travaux, sont les deux points partiellement résolus », a souligné Justin



Une vue de l'assistance. hier au Palais de justice de Libreville.

Loundou, vice-président du Synamag. Les nominations et les

promotions du dernier CSM ont fait l'objet d'un long débat. Les hommes

en toge contestent, entre autres, les nominations de deux de leurs collègues aux fonctions de Premier président de la Cour d'appel administrative et de Commissaire général à la loi. « Il vous souviendra que le Synamag avait contesté la nomination de madame Ouwe aux fonctions de Premier président de la Cour d'appel judiciaire de Libreville, parce qu'elle ne remplissait pas les conditions. Qu'est-ce qui explique ce revirement jurisprudentiel au bout d'un an seulement ? Le CSM a également promu une collègue déjà décédée.

Ce cas particulier dénote de l'inexistence de véritable travaux préparatoires, donnant ainsi l'impression que le CSM est insensible à nos préoccupations », a poursuivi M. Loundou. A noter que les nominations contestées ont été soumises au président de la République, en sa qualité de président du Conseil supérieur de la magistrature. Aussi, le bureau du Synamag compte-t-il dénoncer de manière solennelle ces comportements qui, selon les magistrats, porteraient atteinte à la crédibilité de la justice gabonaise.

## ...et du Syndicat national des greffiers (Synagref)

## Un bilan en demi-teinte

AEE

Libreville/Gabon

LE Syndicat national des greffiers du Gabon (Synagref) a tenu son assemblée générale (AG), hier, dans la salle d'audience de la Cour d'appel de Libreville. Une AG consécutive à leur rentrée syndicale. Il était question, au cours de cette rencontre, de débattre de plusieurs points, dont le bilan des activités syndicales durant la période de

vacation 2016-2017.

Un bilan en "demi-teinte", selon le président du Synagref, Me Georges Boupenga. Car, pour lui, les objectifs n'ont pas entièrement été atteints. « Nous avons, par exemple, suspendu le mouvement de grève en espérant que la tutelle allait nous accompagner dans la recherche des solutions. Or, il s'avère que certains points qui, pour nous, semblent être précieux, notamment le plan de carrière des greffiers, n'ont toujours pas abouti à ce jour. Nous ne savons même



Le Bureau exécutif du Synagref, présidant la rencontre à laquelle ont pris part plusieurs adhérents hier.

pas concrètement où se trouve le texte. D'un côté, on nous dit qu'il est au niveau

du Conseil d'Etat pour examen, de l'autre, on nous assure qu'il serait au

Secrétariat général du gouvernement. Or, cette question est primordiale, parce qu'il s'agit de la carrière des greffiers. Nous avons discuté avec les collègues, en laissant le bénéfice du doute au nouveau ministre de la Justice, pour lui permettre de pouvoir prendre la question à bras-le-corps. Ce qui est sûr, c'est que si ce texte n'aboutit pas, nous serons obligés à nouveau de revendiquer cela d'une autre manière », a-t-il rappelé.

Il était aussi question de préparer la tournée provinciale du Synagref, en

vue de renforcer les organes des autres localités du Gabon. Une tournée pour laquelle Me Georges Boupenga a appelé l'ensemble des greffiers à s'investir pleinement, pour la bonne réussite de cette action.

Enfin, le président du Synagref a fait état de la situation administrative de certaines promotions qui, jusqu'à présent, peinent toujours à toucher leurs salaires. Une question qui sera débattue lors de la prochaine rencontre avec la tutelle, a-t-il avisé.